

## Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : les disparités territoriales se creusent



Domine / www.flickr.com

**Les écarts de revenu continuent à croître entre territoires. L'embellie profite aux communes riches, et les retournements frappent surtout les plus pauvres. Depuis 2001, la rénovation urbaine semble avoir atténué les fortes concentrations de pauvreté. Les espaces de la richesse se sont étendus et intensifiés.**

**D**ans l'état actuel des statistiques de revenu, les disparités communales ne peuvent être appréhendées que sur la base des revenus déclarés – par unité de consommation (UC) – avant redistribution. Les revenus déclarés offrent une image plus contrastée du territoire que ne le feraient les revenus disponibles (après impôts versés et prestations reçues). Il n'est donc pas possible de mesurer localement les

effets des politiques publiques de redistribution sur les inégalités territoriales à l'échelle infra-départementale, ni l'impact de leur modification dans le temps. Les évolutions n'en sont pas moins emblématiques des tensions socio-économiques qui traversent l'espace francilien.

### **Un continuum de situations communales**

Le territoire francilien est traversé par de fortes inégalités de niveau

de vie, mais ne se réduit pas à une dualité entre espaces riches et espaces pauvres. Le classement par ordre des communes selon le revenu médian ou le revenu moyen par UC atteste d'un continuum de situations tant en 2000 qu'en 2008, avec toutefois, à chaque extrémité, des décrochements vers la pauvreté ou vers la richesse. On trouve, en 2008, en haut de la distribution des revenus : le 7<sup>e</sup> arrondissement (avec un revenu moyen déclaré annuel par UC de 80 298 €), Neuilly-sur-Seine (71 506 €), le 8<sup>e</sup> arrondissement (67 707 €), le 6<sup>e</sup> arrondissement (65 309 €) et le 16<sup>e</sup> (64 440 €). À l'opposé, le revenu moyen est au moins cinq fois plus faible à Grigny (11 964 €), Clichy-sous-Bois (12 095 €),

### **Atlas des Franciliens**

Cette Note rapide constitue l'une des planches du futur Atlas des Franciliens, à paraître fin 2011 sous l'égide de l'IAU îdF.

Garges-lès-Gonesse (12 103 €) ou La Courneuve (12 182 €). Entre ces extrêmes existe une pluralité de configurations socio-urbaines.

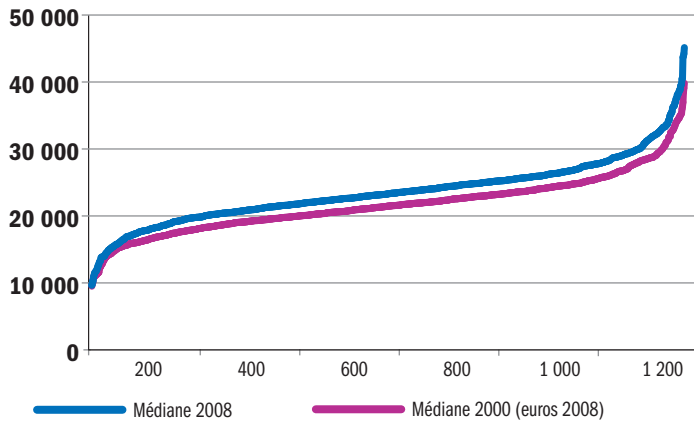
### **Des inégalités territoriales en hausse**

Depuis 2000, les inégalités de revenus entre communes se renforcent, comme par le passé. La dispersion des revenus médians, mesurée par l'indice de Gini, s'est accrue de 7 %, celle des revenus moyens de 17 %. L'écart entre ces deux indicateurs s'explique par la prise en compte des hauts revenus dans le calcul des revenus moyens. L'envol des très hauts revenus dans certaines communes constitue un élément décisif de la hausse des inégalités territoriales en Île-de-France. Il n'en reste pas moins que les revenus médians se différencient aussi davantage selon le lieu de résidence.

Depuis 2000, l'évolution du revenu moyen a eu tendance à être d'autant plus forte que les communes étaient plus riches. Les communes ont été ordonnées selon leur revenu moyen<sup>(1)</sup>

(1) Le revenu moyen n'est disponible que pour 529 communes de plus de 2000 habitants, ce qui représente 95 % des Franciliens en 2006.

### Revenus médians annuels par UC des communes\* franciliennes en 2000 et 2008



\* Communes de plus de 50 ménages classées par ordre croissant des revenus médians par UC. Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux des ménages.

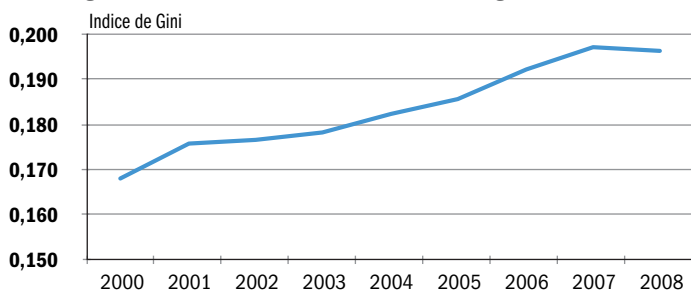
en 2000, puis regroupées en dix groupes de même importance en nombre d'habitants (déciles). Ce classement permet d'appréhender l'évolution des revenus entre 2000 et 2008 selon la position initiale des communes dans la hiérarchie des revenus. Le revenu moyen par UC a à peine augmenté en euros constants au sein du groupe des communes les plus pauvres en 2000 (+ 2,6 %), mais a progressé de près de 25 % dans le groupe le plus aisé. Dans les trois premiers déciles, les revenus ont augmenté plus faiblement qu'en moyenne dans la région (+ 5 %), attestant d'une paupérisation relative des habitants de ces territoires dans le contexte régional. L'élévation a été de l'ordre de 7 à 9 % dans les déciles intermédiaires (4 à 7), et s'intensifie sensiblement en haut de la distribution. L'éventail des niveaux de vie s'est ainsi largement ouvert dans l'espace urbain, du fait d'une polarisation plus forte de la richesse et d'une paupérisation

relative, si ce n'est absolue, de certains espaces modestes.

#### Effet différencié de la conjoncture

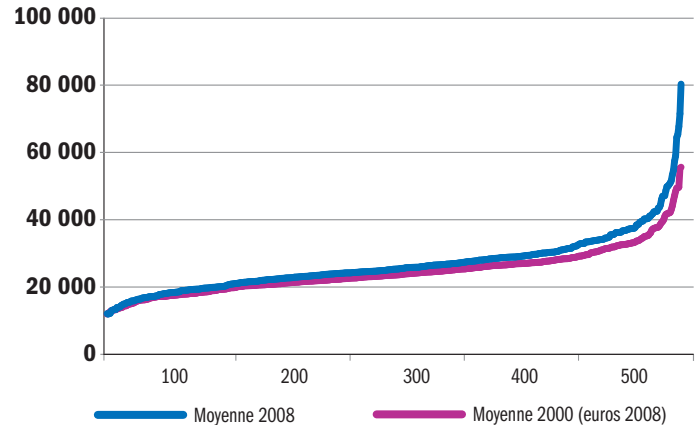
Les inégalités entre les communes se sont surtout creusées en période d'embellie économique. En 2000 et après 2004, pendant les périodes de baisse du taux de chômage, l'éventail des revenus s'est ouvert en valeur absolue. Ce sont les communes les plus riches qui ont le plus profité de la croissance. À l'inverse, entre 2001 et 2004, les communes les plus modestes ont le plus pâti du retournement conjoncturel pendant lequel le taux de chômage a augmenté de 2,2 points. Le revenu moyen a baissé, avant redistribution, de - 3,7 % en euros constants au sein des communes les plus pauvres. Ces analyses portent sur les revenus déclarés avant redistribution et ne tiennent pas compte des effets amortisseurs des prestations versées pour les plus

#### Les inégalités de revenus entre communes augmentent



Note : l'indice de Gini pondéré par la taille des communes est calculé sur les revenus moyens déclarés par UC des communes de plus de 2000 habitants.

### Revenus moyens annuels par UC des communes\* franciliennes en 2000 et 2008



\* Communes de plus de 2000 habitants classées par ordre croissant des revenus moyens par UC. Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux des ménages.

démunis et des effets de nivellement opérés par les impôts.

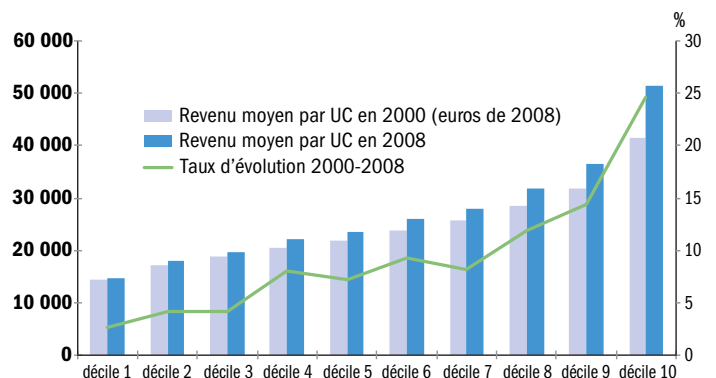
#### Un espace central de plus en plus polarisé

Si l'on s'intéresse aux classes moyennes, c'est-à-dire celles dont les revenus se situent autour de la médiane, on note une amélioration sensible de leur situation en grande couronne, mais aussi dans la plupart des arrondissements parisiens et dans les Hauts-de-Seine. En revanche, l'écrêtement des revenus médians dans plusieurs communes de banlieue nord, de Seine-amont ou autour de l'ancienne ville nouvelle d'Évry - dans des secteurs où les revenus sont parmi les plus faibles de la région - témoigne du processus de paupérisation des populations locales. Ce que confirme la baisse marquée des revenus des plus pauvres (1<sup>er</sup> décile) dans ces territoires. À l'inverse, la hausse

des revenus des plus riches (9<sup>e</sup> décile) est d'autant plus accentuée que le territoire est déjà très riche, notamment dans les arrondissements ouest de la capitale. On assiste donc bien à un renforcement du marquage territorial entre espaces très aisés et espaces pauvres, particulièrement fort au cœur de l'agglomération, dans un contexte où la situation tend à s'améliorer dans les espaces périphériques, notamment aux franges est de la Seine-et-Marne.

L'analyse de la géographie sociale et de son évolution est plus précise si l'on recourt, pour les grandes communes, à un découpage infracommunal (Iris) de l'Insee, dont l'avantage est de produire des territoires de dimension semblable de 1800 à 5000 habitants. Cette appréhension plus fine du territoire permet de mieux localiser les secteurs situés aux extrémités de la

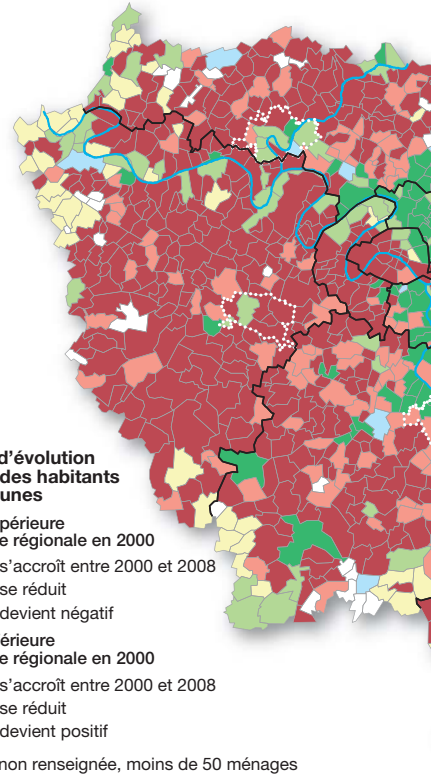
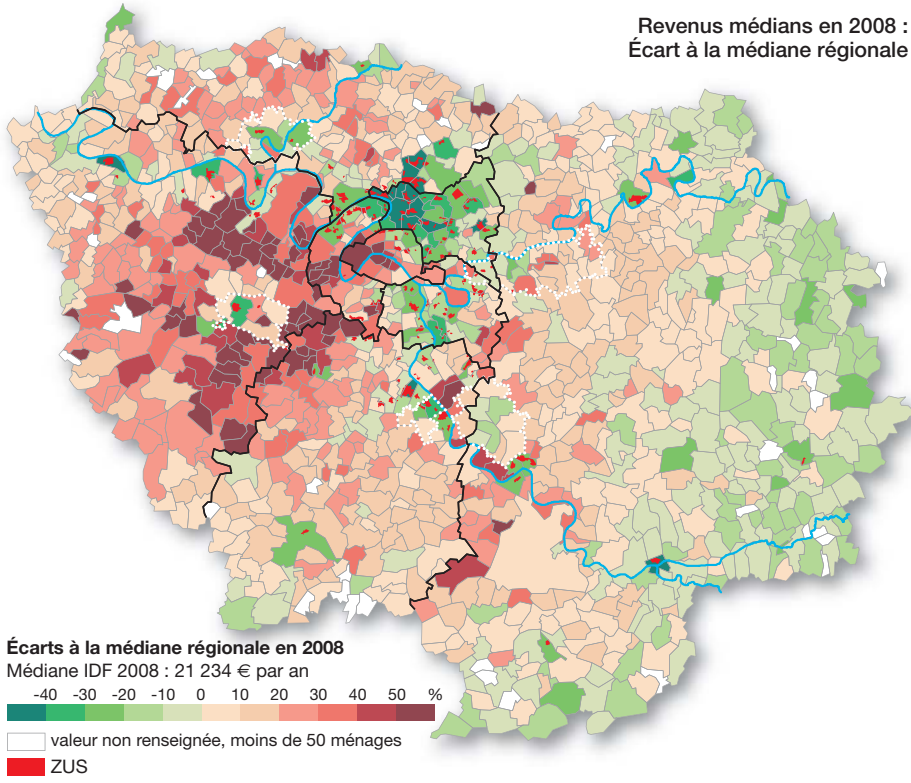
#### Évolution du revenu des Franciliens selon le degré de richesse des habitants des communes de résidence en 2000



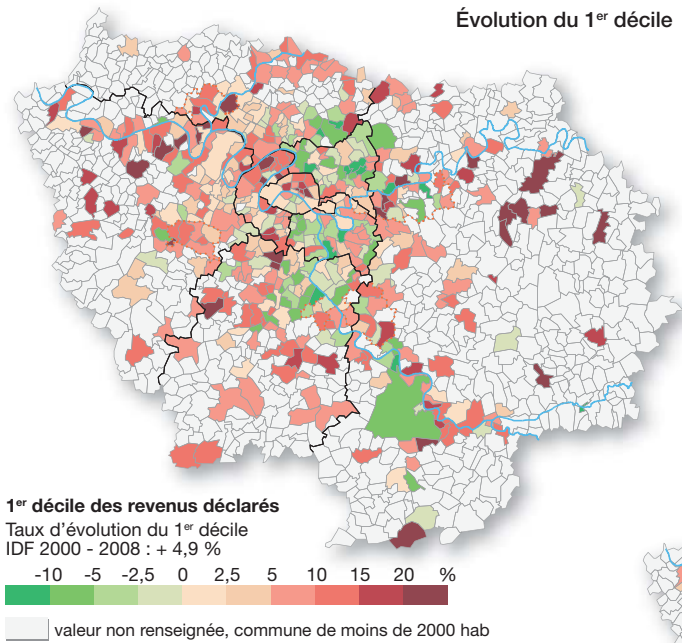
Note : le 1<sup>er</sup> décile regroupe 10 % des Franciliens vivant dans les communes urbaines dont les résidents sont les plus pauvres en 2000.

# Les revenus\* des Franciliens en 2008

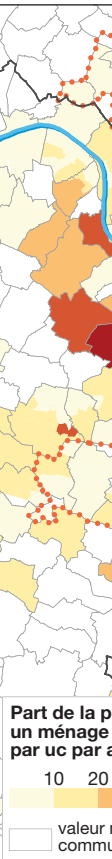
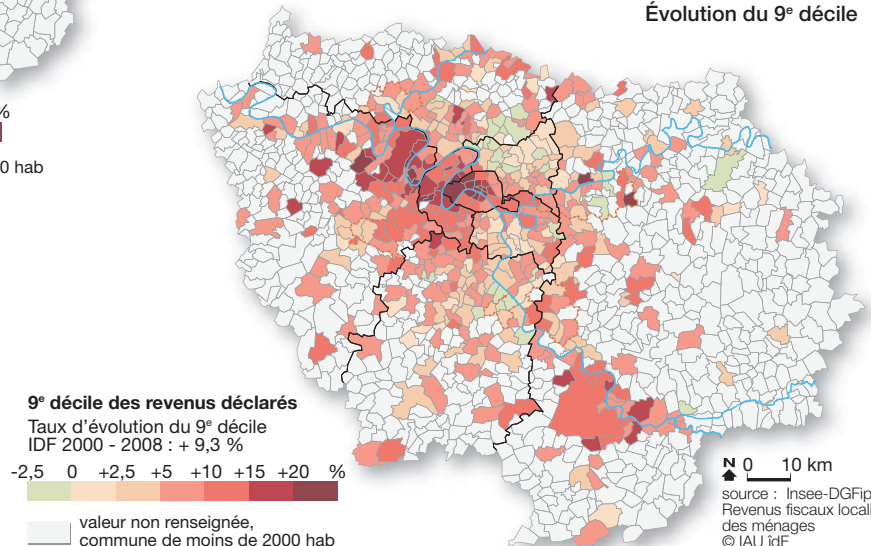
Revenus médians en 2008 :  
Écart à la médiane régionale



Évolution du 1<sup>er</sup> décile



Évolution du 9<sup>e</sup> décile

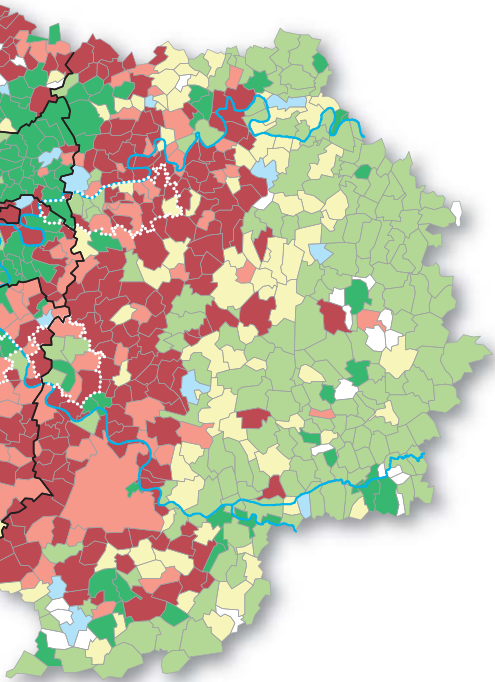


\* Revenus déclarés des ménages fiscaux par unité de consommation

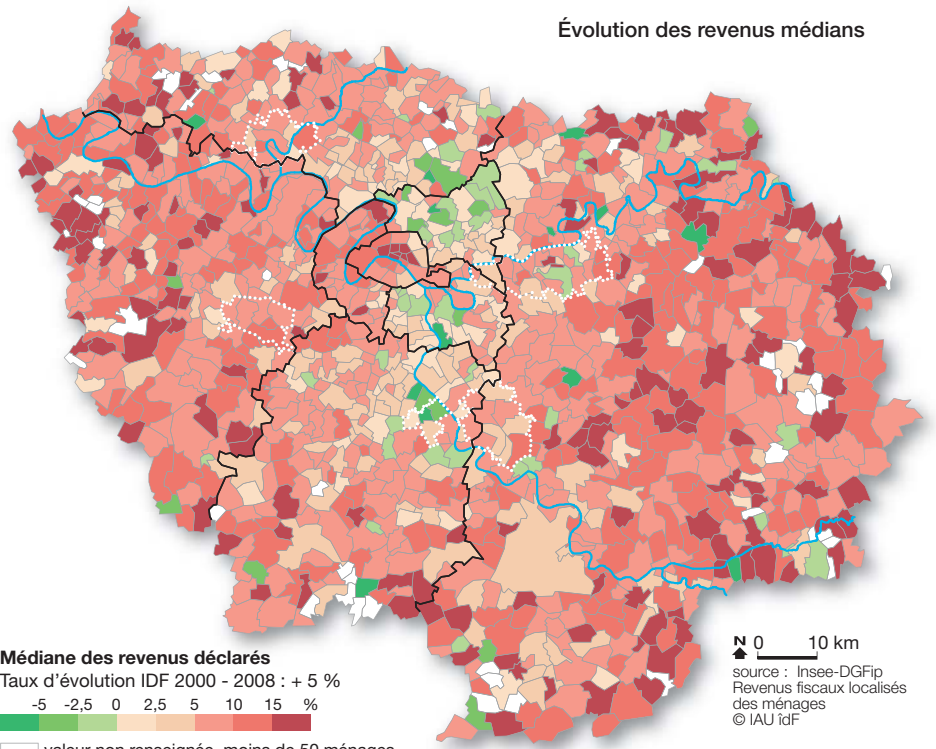
source : Insee-DGFip  
Revenus fiscaux localisés des ménages  
© IAU idF

# 2008 et leur évolution depuis 2000

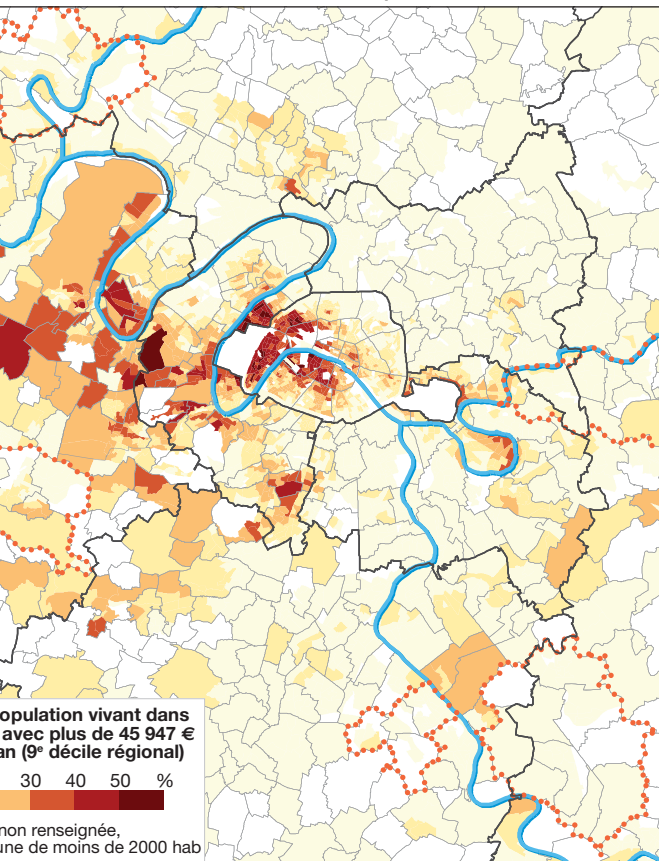
Renforcement du marquage territorial entre 2000 et 2008



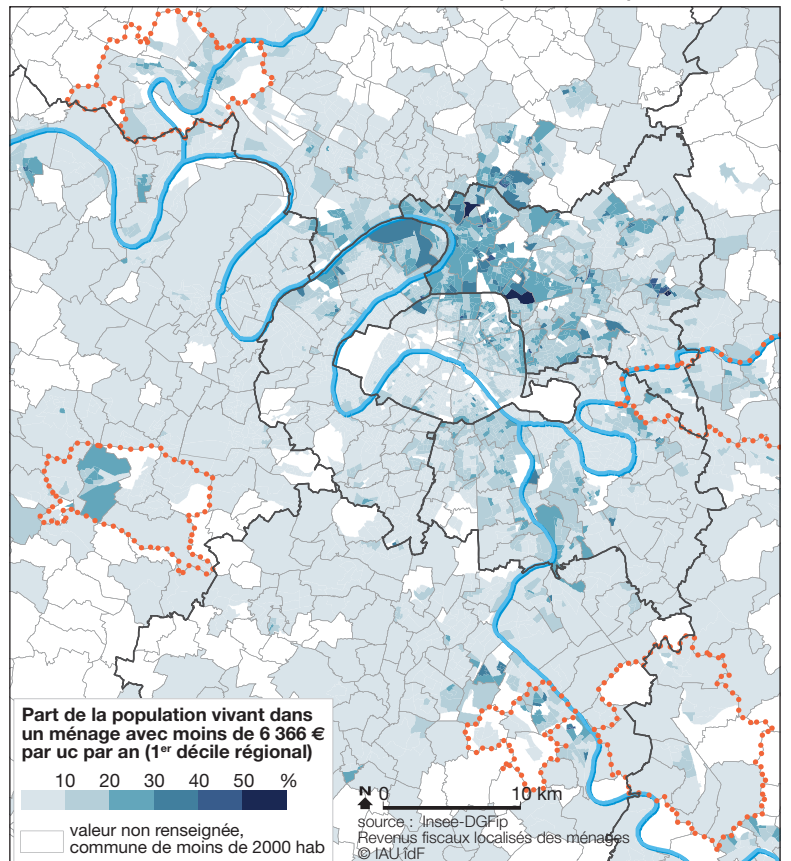
Évolution des revenus médians



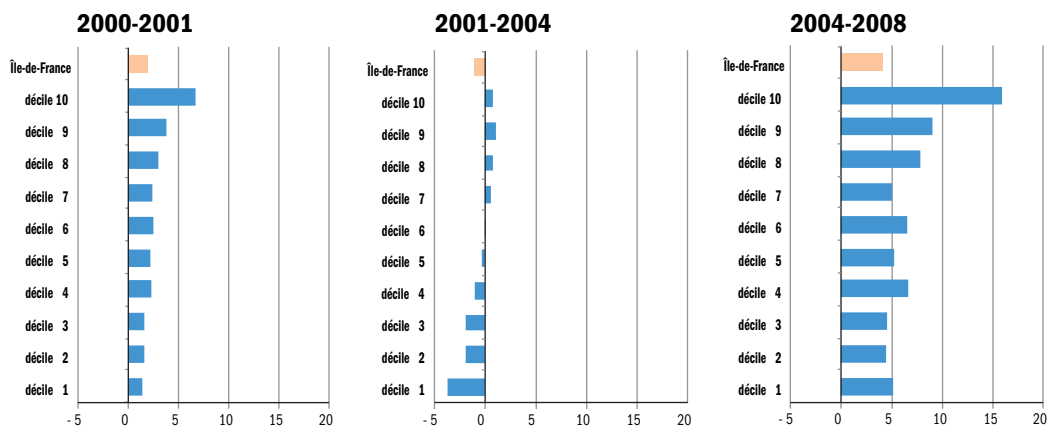
Espaces de la richesse, 2007



Espaces de la pauvreté, 2007



## Évolution du revenu moyen par UC (%) en euros constants par période



hiérarchie des revenus et d'y examiner les évolutions en cours.

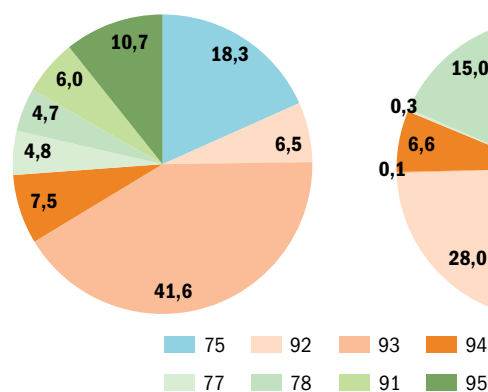
### Les espaces pauvres : moins de très fortes concentrations

On qualifie ici de « pauvres » les territoires qui concentrent beaucoup de populations à bas revenus en référence au 1er décile francilien. En 2007<sup>(2)</sup>, 10 % des Franciliens disposent de moins de 6366 € par UC par an. Ce plafond correspond au 1<sup>er</sup> décile. Il est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 50 % ou 60 % de la médiane, puisqu'il représente seulement 31 % de la médiane. La part de la population d'un quartier vivant avec moins de cette somme permet d'appréhender le degré de pauvreté d'un quartier. En 2007, 55 000 Franciliens résident dans un secteur où plus de 40 % de la population est dans cette situation. Si l'on fixe la barre à 30 %, ce sont 325 000 Franciliens qui sont concernés (2,8 %), et 1 412 000, soit 12,2 %, si elle se situe à 20 %. Dans cette dernière acception, la plus large, le revenu moyen de ces territoires est deux fois plus faible qu'en moyenne dans la région. La plupart de ces espaces se sont appauvris depuis 2001. Dans plus de la moitié des cas, le revenu par UC du 1<sup>er</sup> décile a baissé en euros constants, et dans quatre cas sur dix la médiane a diminué. Depuis 1999, la population s'y est accrue modérément, de 4,1 % contre 6,6 % dans la région. Ce sont des espaces où les inactifs, les ouvriers, les jeunes et les étrangers sont surreprésentés et

d'autant plus que l'espace est plus pauvre. La part des personnes nouvellement arrivées est plus faible que la moyenne : un habitant sur cinq n'habitait pas la commune cinq ans auparavant, contre un sur quatre en moyenne dans la région.

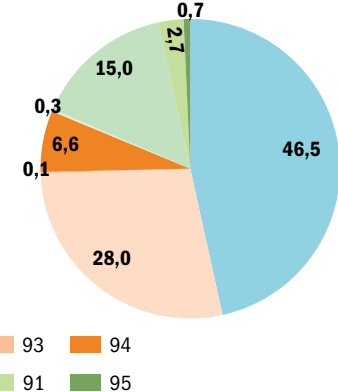
La population de ces espaces est très inégalement répartie sur le territoire francilien, avec une forte concentration en Seine-Saint-Denis qui accueille 42 % des habitants de ces quartiers. Un habitant sur quatre de Seine-Saint-Denis y réside contre 13 % des Val-d'Oisiens et 12 % des Parisiens. Dans les autres départements, cette proportion est située entre 4,7 % (Yvelines) et 8,2 % (Val-de-Marne). Dans six quartiers, plus de la moitié des habitants vivent en dessous du 1<sup>er</sup> décile francilien en 2007. Ils sont situés dans les communes de Montreuil-Fault-Yonne, Montfermeil, Pantin et Pierrefitte-sur-Seine.

Iris pauvres : répartition de la population par département, 2006



Toutefois, les plus fortes concentrations de la pauvreté tendent à s'atténuer depuis le début des années 2000. Ainsi, entre 2001 et 2007, le nombre d'Iris (voir encadré « Définitions » page suivante) très pauvres, où plus de 30 % des résidents vivent avec moins de 31 %<sup>(3)</sup> de la médiane des revenus, s'est réduit significativement, passant de 187 à 128<sup>(4)</sup>. Ce constat vaut pour les secteurs où l'intensité de la pauvreté est plus forte encore<sup>(5)</sup>. Au contraire, le nombre d'Iris où entre 20 et 30 % des résidents sont pauvres s'est accru, passant de 360 à 415. Il y a eu un phénomène de déconcentration de la pauvreté dans les secteurs les plus critiques, observable sur l'ensemble de la région – probablement sous l'effet des projets de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) –, qui s'est accompagné d'une intensification dans des secteurs où elle paraissait moins endémique. Les

Iris riches : répartition de la population par département, 2006



Hauts-de-Seine semblent échapper à cet effet de vases communicants, le nombre d'Iris pauvres, où plus de 20 % de la population vit en deçà du 1<sup>er</sup> décile francilien, a significativement diminué (52 à 38). Cette amélioration globale est aussi à l'œuvre, mais plus atténuée, à Paris et dans les Yvelines. En revanche, en Seine-Saint-Denis le nombre d'Iris pauvres est passé de 198 à 218 (à champ constant).

### Les espaces de la richesse : extension et intensification

De façon symétrique, les espaces de la richesse sont définis en référence au 9<sup>e</sup> décile francilien, plancher au-dessus duquel vivent 10 % des Franciliens les plus aisés (45 947 € par UC par an). Parce qu'ils sont plus attractifs, les Franciliens sont plus nombreux à y vivre que dans les quartiers pauvres. En 2007, 307 000 Franciliens (2,7 %) résident dans des Iris ou des communes urbaines où plus de quatre habitants sur dix vivent avec des ressources supérieures à ce plancher. Leur nombre passe à 750 000 (6,5 %) dans des territoires où plus de trois habitants sur dix sont dans ce cas, et à 1 780 000 (15,4 %) quand plus de deux habitants sur dix vivent au-delà de ce seuil. Dans ces espaces de la richesse, définis au sens large, le revenu moyen est supérieur de 75 % au revenu moyen francilien. Dans près de neuf cas sur dix, le 9<sup>e</sup> décile s'est accru plus fortement que le 9<sup>e</sup> décile francilien. La richesse s'est donc renforcée. La population y a faiblement progressé (+ 2,1 %), elle a même baissé de 3 % dans les espaces où plus de 50 % de la population est très riche en 2007, le niveau des prix

(2) Les dernières données disponibles à l'Iris portent sur 2007.

(3) Le 1<sup>er</sup> décile représente 31 % de la médiane en 2001 et 30,9 % en 2007. La situation relative des quartiers à bas revenus est donc restée stable par rapport au milieu de la distribution des revenus.

(4) À champ d'Iris renseigné constant en 2001 et 2007.

(5) Le nombre d'Iris où plus de 50 % de la population est très pauvre est passé de 11 en 2001 à 6 en 2007, celui où entre 40 et 50 % de la population est très pauvre de 40 à 17.

immobiliers rendant ces quartiers de moins en moins accessibles. Cette barrière impalpable des prix dans l'espace urbain constitue le plus sûr moyen d'une « ghettoisation » des quartiers huppés.

Les populations qui vivent dans les espaces aisés sont plus âgées que la moyenne avec une nette prédominance de cadres, de professions libérales et de chefs d'entreprises. La part des étrangers est relativement faible. Celle des personnes nouvellement arrivées est un peu plus élevée que dans les espaces très pauvres, mais reste plus faible qu'en moyenne dans la région.

Géographiquement, ces territoires s'étendent davantage, notamment vers le périurbain ouest, que les quartiers pauvres, plus concentrés dans le centre de l'agglomération. Toutefois, ils sont moins bien répartis entre les différents départements franciliens. 90 % des résidents de ces

quartiers vivent dans trois départements : Paris (46,5 %), les Hauts-de-Seine (28,0 %) et les Yvelines (15 %). Ils sont quasi inexistantes en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Les vingt-quatre quartiers les plus riches sont très centralisés. Plus de la moitié de leurs 52 000 habitants ont un niveau de vie supérieur au 9<sup>e</sup> décile francilien. Cinq sont situés dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, six dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, trois dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, sept à Neuilly, un à Boulogne, un à Rueil-Malmaison et un à Vaucresson.

Le nombre des secteurs aisés, pris au sens large, est plus élevé en 2007 qu'en 2001. L'espace de la richesse tend à s'étendre par capillarité. Ce mouvement d'extension géographique s'accompagne d'une intensification de la richesse dans les quartiers les plus aisés. Le nombre d'Iris où plus de 40 % de la population est très riche est passé de 108 à 136,

celui où plus de la moitié des habitants est dans cette situation a doublé, passant de 12 à 23 Iris<sup>(6)</sup>. Ce phénomène est surtout observable à Paris (+22 Iris) et les Hauts-de-Seine (+6). Ces évolutions sont d'autant plus significatives qu'elles se doublent d'un écart grandissant entre le haut et le milieu de la distribution des revenus. Entre 2001 et 2007, le ratio entre le 9<sup>e</sup> décile et la médiane (D9/D5) est passé de 2,16 à 2,23, alors qu'il est resté stable entre le milieu et le bas de la distribution (D1/D5).

Mariette Sagot ■

## Pour en savoir plus

- SAGOT Mariette, « Les territoires de la pauvreté en Île-de-France. État des lieux », *Note rapide*, IAU Île-de-France, n° 407, février 2006.
- SAGOT Mariette, KESSELER Estelle, « Les territoires de la pauvreté en Île-de-France. Typologie des territoires », *Note rapide*, IAU Île-de-France, n° 408, février 2006.
- SAGOT Mariette, « L'Île-de-France à l'épreuve des inégalités et de la ségrégation », *Les Cahiers* de l'IAU, n° 148, septembre 2008.
- PRETECEILLE Edmond, « La ségrégation contre la cohésion sociale », *L'épreuve des inégalités*, sous la direction de Hugues Lagrange, PUF, 2006.

## Définitions

L'Iris constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en Iris. Leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat, et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...). Le découpage en Iris permet une meilleure appréhension de la géographie sociale. L'analyse des secteurs pauvres et des secteurs riches nécessite de disposer des données de revenus par décile à l'échelle des Iris ou des communes non irisées. Mais cette information n'est pas disponible pour les territoires de moins de 2 000 habitants. L'étude porte sur les communes ou Iris renseignés qui recouvrent, en 2007, 95 % de la population régionale. Certaines communes non irisées en 2001 le sont en 2007. Dans les comparaisons opérées dans l'article, c'est le découpage de 2001 qui est utilisé. L'analyse porte alors sur des secteurs où vivent 92 % des Franciliens. Parmi les Iris observés en 2007 n'existant pas en 2001, 9 sont pauvres (20 à 30 % de leur population se situe en dessous du 1<sup>er</sup> décile francilien) et 25 sont riches : un Iris de Vaucresson a plus de la moitié de sa population au-dessus du 9<sup>e</sup> décile francilien, un Iris de Croissy-sur-Seine a entre 40 et 50 % de sa population au-dessus de ce seuil, dix Iris sont dans la tranche 30 à 40 %, les 13 restants sont dans la tranche 20 à 30 % de population très riche.

L'indice de Gini est un indicateur d'inégalités des revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus sont égaux. Il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire où tous les revenus sauf un sont nuls. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice est élevé.

Se reporter à la *Note rapide* (n° 550) pour les définitions portant sur le **revenu déclaré**, les **unités de consommation** et les **déciles**.

(6) À champ d'Iris renseigné constant en 2001 et 2007. La commune de Vaucresson, où existe un quartier très riche en 2007, n'était pas irisée en 2001.

### Directeur de la publication

François Dugeny

### Directrice de la communication

Corinne Guillemot

### Responsable des éditions

Frédéric Theulé

### Rédactrice en chef

Marie-Anne Portier

### Maquette

Vay Olivier

### Cartographie

Marion Tillet - Jean-Eudes Tilloy

### Correctrice

Madeleine Caux

### Diffusion par abonnement

80 € par an (≈ 40 numéros) - 3 € le numéro

### Service diffusion-vente

Tél. : 01 77 49 79 38

[www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

### Librairie d'Île-de-France

15, rue Falguière 75015 Paris

Tél. : 01 77 49 77 40

ISSN 1967 - 2144